Demande de carte d'identité ou de passeport

La mairie de La Frette-sur-Seine ne propose pas ce service de demande ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport. Vous pouvez vous rendre aux mairies les plus proches : Argenteuil, Herblay, Sannois.

Il est important de préparer votre demande.



Démarches à suivre pour une première demande ou un renouvellement

1. Prendre un rendez-vous pour le dépôt du dossier auprès du service à la mairie de votre choix
2. Faire une pré-demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr. (**démarche obligatoire**)
3. Imprimer le récapitulatif (ou noter le numéro de pré-demande) et le joindre aux pièces justificatives le jour du rendez-vous.

Attention :

- La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt de la demande et le retrait du titre.
- La présence du mineur à partir de 12 ans est obligatoire pour le dépôt de la demande de la CNI et du passeport ainsi que pour le retrait du passeport.

Infos pratiques

- Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passe de 10 à 15 ans.
- Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent toujours valables 10 ans.
- Cet allongement de 5 ans concerne les **CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013**.

Liens utiles
Liste des pièces justificatives à fournir
Site de l'ANTS où la pré-demande est obligatoire
Liste des mairies du Val-d'Oise délivrant des CNI et passeports
Acheter des timbres fiscaux
Déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport